

Réunion CIPS le 6 janvier 2016

Eric Alexis DTN FFS, Jean Louis Blanchard Pdt FFESSM, Philippe Brunet, Serge Cesarano, Bruno Megessier pdt CNPS FFESSM, Michel Ribeira pdt EFPS FFS, Jean Pierre Stefanato, Laurence Tanguille pdte FFS, Richard Thomas DTN FFESSM

La réunion se tient le 9 janvier 2016 sur le stand de la FFESSM à l'occasion du salon de la plongée.

• Réunion des cadres

Michel Ribeira a assisté à la réunion cadre de la CNPS FFESSM, à leur invitation, sur les échanges sur les pratiques d'enseignement. Il est proposé à l'issue de cette réunion de réaliser annuellement un week end d'étude interfédéral.

Ce souhait est validé à l'unanimité, une date doit être définie pour 2016. → pdt de co nationale,

• Participation aux stages

En application de la convention entre la FFS et la FFESSM, plusieurs pratiquants d'une fédération ont participé à des stages organisés par l'autre fédération. Ceci fonctionne bien.

• Arrêté hyperbare

Eric Alexis fait part du courrier reçu par la FFS quant à la révision de l'arrêté hyperbare du 11 janvier 2011. Cet arrêté rencontre de nombreux soucis d'application. Eric transmet à Richard Thomas copie de ses courriers de réponse au ministère Jeunesse et sport. Une position commune FFS/FFESSM est affirmée : les enseignements fédéraux ne sont pas concernés. Bien sur les professionnels doivent suivre les dispositions arrêtées. La FFS ne pratique pas l'enseignement professionnel de la plongée hyperbare. Elle n'est pas concernée.

• Entretien des sites

De nombreux sites facilement accessibles sont équipés avec un fil d'ariane en fixe qui peut être détérioré. Les cursus de formation FFS et FFESSM intègrent explicitement la notion d'analyse du fil en place et de la remise en état de celui-ci, le cas échéant, lors de la pénétration dans le siphon.

Les fédérations décident de **ne pas réaliser l'entretien des fils d'Ariane** car cela irait vers une désresponsabilisation des plongeurs souterrains, contraire à notre philosophie. Par ailleurs des structures commerciales utilisent régulièrement les sites de plongée.

Une communication fédérale sera faite conjointement pour rappeler le danger potentiel des équipements dit « fixe », car non réparable facilement par un plongeur souterrain.

• Panneaux informatifs

Les panneaux STOP placés dans plusieurs cavités noyées n'ont pas suscité d'opposition de la part des pratiquants. Par contre, le vieillissement du support est visible. Il est décidé de remplacer les panneaux par un modèle en bi laminé ou les motifs seront gravés pour ressortir en jaune sur du rouge. → co nationale pour l'été 2016.

Des panneaux explicatifs ont légitimement leur place à l'extérieur, à proximité des sites. Les commissions régionales doivent proposer aux commissions nationales des projets. Les photos illustrant ces panneaux doivent montrer une pratique conforme aux enseignements FFS FFESSM.

Philippe Brunet

secrétaire de séance.